



## Description du rôle d'un membre du Comité Européen du Scoutisme

Titre	Mission	Mandat
Membre du Comité Européen du Scoutisme	Servir les intérêts du Mouvement Scout au sein de la Région en promouvant un esprit de famille mondiale, de coopération et du soutien mutuel parmi les associations Scoutes de la Région.	3 ans, renouvelable une fois

Domaines clés de responsabilité	Obligations
La mise en œuvre des décisions de la Conférence Européenne du Scoutisme selon les résolutions adoptées par la Conférence et autres tâches qui sont confiées aux membres du Comité.	Mettre en œuvre les résolutions de la Conférence et remplir chaque tâche que la Conférence pourrait lui attribuer.
La mise en œuvre du Plan Régional Scout.	Mettre en œuvre le Plan Régional Scout en développant les actions nécessaires.
La mise en œuvre de la Mission, du Plan Triennal et de la Stratégie pour le Scoutisme de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, en particulier les éléments qui ont comme but le renforcement et le développement du Scoutisme en Europe.	S'assurer de la mise en œuvre appropriée des décisions et de la politique adoptée par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, en particulier ceux qui concernent la Région Européenne. Agir comme organe consultatif du Comité Mondial du Scoutisme. A tout moment agir conscient des valeurs partagés du Scoutisme.
La coopération et étroite collaboration avec les organisations membres.	Voyager et participer aux réunions et événements dans divers pays, ayant souvent des histoires culturelles différentes, et en rendre compte. Contribuer au rôle consultatif du Comité auprès des organisations membres qui expriment un besoin de soutien ou des conseils.
L'être au courant des développements récents dans la Région et au niveau mondial.	Participer à plusieurs événements du Mouvement Scout au niveau régional et mondial.
L'encouragement de l'idée de citoyenneté européenne, basée sur l'héritage d'une conscience et d'une destinée communes.	Etre en liaison avec autres organisations qui partagent le même héritage, notamment avec le Comité Europe de l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE), sur la base du protocole d'entente.
L'approbation du budget de la Région.	Conseiller et superviser les finances et le budget de la Région.
La suivie du travail de la Région dans un domaine spécifique ou une priorité stratégique.	Animer, soutenir ou présider un réseau, une équipe ou un ou plusieurs domaines de travail.

## Exigences de temps

L'engagement en temps est estimé à environ 30 à 60 jours par an, réparti de la manière suivante :

Réunions de Comité : Trois réunions par an en général (actuellement sur des weekends prolongés du jeudi soir au dimanche après-midi). Une partie des ses réunions est organisé conjointement avec le Comité Europe AMGE au moins deux fois par année.

Réunions des Groupes de travail : Deux réunions par ans en général par groupe (sur des weekends du vendredi soir au dimanche après-midi). En plus, il y a la possibilité d'avoir une réunion par année de tous les groupes ensemble.

Séminaires et ateliers : Les membres du Comité peuvent, mais pas nécessairement, aussi faire partie de l'équipe de planification des séminaires ou ateliers pendant le triennat. Cela pourrait impliquer au moins un weekend de réunion de l'équipe de planification et être activement impliqué dans l'exécution de l'activité pendant trois à sept jours.

Visites des pays : Il est prévu que les membres du Comité rendent visite au moins une fois pendant le triennat à chaque Organisation Scoute Nationale dont ils sont personne de contact. Il peut y avoir de multiples visites à un pays, en fonction de la nécessité.

Conférences Régionales et Mondiales : Normalement, le membres du Comité participent à deux Conférences Européennes du Scoutisme (l'une au début, l'autre à la fin de leur mandat), ainsi qu'à la Conférence Mondiale du Scoutisme qui a lieu pendant cette période.

Autre travail du Comité : Le développement et la mise en œuvre des plans d'action dans le cadre du budget approuvé, la lecture des rapports, des documents et du courrier, la rédaction des rapports et des documents, des conférences téléphoniques. Il se peut que les membres du Comité doivent également assumer des tâches administratives liées à leurs tâches spécifiques. Les membres du Comité devraient trouver un accord sur quand et comment ils répondent aux questions.

Tâches spécifiques : Normalement, chaque membre du Comité est chargé de s'occuper d'un ou plusieurs domaines de responsabilité du Comité, en étroite collaboration avec un membre de l'équipe du Bureau Régional du Scoutisme. Ces tâches sont en lien avec la mise en œuvre du Plan Régional Scout et le temps nécessaire peut être réparti sur le triennat ou concentré sur une période spécifique.

## Compétences souhaitables

1. Connaître le travail des Organisations et Associations Scoutes Nationales en ayant un expérience aussi vaste que possible du travail des membres à tous les niveaux et des tous les âges.
2. Avoir une bonne compréhension internationale et interculturelle.
3. Avoir des compétences et expériences dans plusieurs domaines de travail de la Région, tels que le Programme de jeunes, la Gestion des ressources adultes, la Gestion des bénévoles, le Développement organisationnel, la Communication, la Stratégie et le développement du Scoutisme, la Coopération et le développement, les Finances.
4. Connaître les techniques négociation et du plaidoyer.
5. Apt à présenter les points de vue et les intérêts de l'OMMS à l'occasion des divers événements internationaux, Régionaux ou nationaux.
6. Apt à communiquer en anglais (par oral et par écrit).

## Soutien disponible

Les membres de l'équipe du Bureau Régional Européen sont à disposition pour soutenir le travail des membres du Comité Européen du Scoutisme lorsqu'ils s'efforcent à mettre en œuvre le Plan Régional Scout. Ce type de soutien comprend l'organisations des voyages et de l'hébergement, la préparation des réunions, la tenue de procès verbaux, ainsi que d'autres tâches administratives et du soutien général et des conseils stratégiques.

Lorsque les voyages ou l'hébergement sont organisés par le membre du Comité lui-même, un remboursement raisonnable de frais est prévu pour les visites des Organisations Scoutes Nationales et autres déplacements préalablement approuvés.

D'autres frais administratifs peuvent également être remboursés.

## Doit rendre compte à

La Conférence Européenne du Scoutisme.